

# SOLVIM 2501

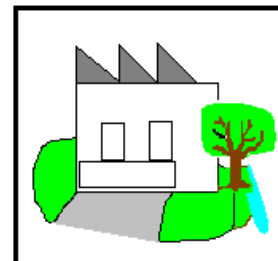
## SOLVANT DE NETTOYAGE EN IMPRIMERIE SÉRIGRAPHIE pour une MEILLEURE SÉCURITÉ au TRAVAIL et ENVIRONNEMENTAL pour UTILISATIONS PROFESSIONNELLES.

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association équilibrée de solvants sélectionnés pour leur faible émission de Composés Organiques Volatils ( COV ).

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ASPECT PHYSIQUE : Liquide, limpide.
- . COULEUR : Incolore
- . ODEUR : Peu perceptible.
- . MASSE VOLUMIQUE : 950 g/l +/- 20 g/l.
- . POINT d'ECLAIR du concentré : 40,2 °c. +/- 2°c. AFNOR coupe fermée – classe A2
- . IKB : > 500
- . TENSION SUPERFICIELLE : 33,1 mN/m
- . COV : 38 ppm ( solvant de référence isobutylène )
- . POINT d'EBULLITION : 121 °c.



### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Solubilisant puissant à indice KB très élevé.
- . Point d'éclair supérieur à la température ambiante effective dans les ateliers.

#### - RÉGLEMENTATION du TRAVAIL :

- . Exempt de solvants d'origine pétrolière, de dérivés halogénés chlorés, de solvants aromatiques. Ne contient pas de benzène, de toluène ni de xylène ou de substances classées C.M.R. (cf arrêté du 20 avril 1994 ).
- . ECONOMIQUE de par sa faible vitesse d'évaporation, son point d'ébullition élevé :
  - réduit les pertes de produit dans l'atmosphère,
  - diminue le niveau de risque d'inhalation pour les applicateurs ( VLE  $\approx$  400 mg/m<sup>3</sup> )

#### - RÉGLEMENTATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT :

- . Répond aux nécessités de réduction des émissions de C.O.V. dans les ateliers (directives COV, arrêté du 29 mai 2000 art. 3,4, et 5 et du 2 mai 2002 – art.5)

#### ◆ Pouvoir solvant très puissant, Pénètre, dissout, émulsionne et solubilise les salissures et résidus tels que :

empreintes d'autocollants	carbone	encre d'imprimerie	encre de sérigraphie fraîche (epoxy bi-composant ou non)
empreintes d'adhésifs	marqueurs	crayon	Excès de débordements de résines ou de colles lors de travaux d'assemblage.

#### ◆ Est utilisé pour les opérations de nettoyage des :

- matériels de tampographie ( clichet et machine ).
- matériels de sérigraphie ( écran et machine ).
- Surfaces en inter-opérations ou avant intervention ou démontage, dans les ateliers d'imprimerie, de sérigraphie, etc...

. Permet de nettoyer, de dégraisser la plupart des surfaces en :

acier	cuivre	alliages légers	verre	inoxydables	aluminium anodisé
céramiques	chromes	carrelages	aluminium	bois	toile nylon et soie

#### NOTA IMPORTANT :

- . Nécessite, compte tenu de son fort pouvoir nettoyant solubilisant un test de compatibilité au préalable avec notamment :
  - des surfaces peintes généralement non résistantes aux solvants ou d'applications récentes ;
  - certaines surfaces en matières plastiques, matériaux composites, etc...

Révision n° 1 – HJMJ - 211181

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

. S'utilise à l'état pur et à froid par application directe sur les encres présentes sur les surfaces ou sur les pièces.

Nettoyage au chiffon, au pinceau, à la brosse, par aspersion en fontaine de nettoyage ou, selon le cas, par immersion, trempage au bain.

. Laisser agir et pénétrer puis terminer, en fonction du support, par un raclage, essuyage au chiffon ou activer le séchage à l'air comprimé.

. Selon nécessité et selon les travaux et natures des surfaces un rinçage à l'eau tiède ou chaude peut être réalisé.

NB : Dans le cas de supports particulièrement poreux et en fonction de la salissure à éliminer, effectuer de préférence, une pulvérisation sur un chiffon et procéder par imprégnation et essuyage des salissures présentes en surface.

### Exemple d'application en fontaine :



**1.**  
**NETTOYAGE D'ÉCRAN DE SÉRIGRAPHIE en FONTAINE de LAVAGE**



**2.**  
**ASPERSION A LA BROSSE**



**Fût de récupération du solvant usagé**

**Fût de solvant neuf**

### Disposition de la fontaine de nettoyage.

Particulièrement intéressant par son pouvoir solvant élevé permet une utilisation prolongée et répétée avant sa saturation

## RECOMMANDATIONS



ATTENTION

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptier dans les déchets industriels spéciaux.

- . Observer les précautions inhérentes à la manipulation et utilisation des produits solvantés inflammables de classe de point d'éclair supérieure à 21°C et inférieure à 55°C CLASSE A2
- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Ne pas pulvériser ou manipuler en présence d'une flamme ou d'un corps incandescent.. Ne pas fumer.
- . En cas d'utilisation dans un local confiné et mal aéré, prévoir captation des vapeurs et ventilation adaptée.
- . Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.
- . Refermer l'emballage après utilisation, couvrir les bacs de dégraissage pendant les périodes de non-utilisation.
- . **NOTA**: nécessite, compte tenu de sa puissance de nettoyage, un test de compatibilité concentration et temps de contact au préalable avec:
  - des surfaces peintes non résistantes non réticulées ou d'applications récentes ;
  - certaines surfaces en matières plastiques, matériaux composites pouvant être sensibles aux nettoyeurs puissants, toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.  
 NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.